



SOCOTEC BELGIUM ASBL

7510

1010					
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante					
N° de rapport: 2.3. 16.6.3.015/05		F			
Concerne : A contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation □ appartement □ autres :			*********		
Demandeur: CCRTIGNOW - SeRANG					
Personne sur place :code EAN de l'installation :	d				
Adresse de la visite :	420 -	SAINTI	Vicale	4	
Date de visite : 1.5./09//LDate d'émission 15/09//L. Références clien	t: <i>Nc</i>	Z	*******		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🔾 271 🗘 276 bis et dérogations 🖼 271 bis	278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11					
Description de l'installation visitée :		<i>)</i>			
Tension d'utilisation : Protection générale du branche □3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : 1			1		
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	orribre de circa	its terminaux	7		
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.		
Correspondances des schémas à l'installation		×	ucrog.	-	
Etat du matériel électrique installé		7		-	
Mesures de protection contre les contacts directs		V			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs				_	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test					
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		V			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				_	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		N		_	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V	-	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	7.7			-	
	NA	1		-	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	4/14	-X,		_	
Résistance de dispersion de la prise de terre : P.A.C		X	Millionate Co.	_	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	/I asbl.		
manquements / Notes .					
Voir ANNEXE					
VOIR AN WELL			1012401 10 100 H 980	ŧ	
and the second s	nd v ^{ert} he he meet d		5 / 1000/78 # 5		
40 000 00 C 0 00 00 00 00 00 00 00 00 00	may 10 100 00000 000	1 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		1	
<u>Conclusion</u> :			₹AP)		
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	itrôle périodiqu	ie est à effectuer	r dans 0		
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité Q au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.					
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen même organisme en vue de complèter le dossier.			RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 –		
om et visa de l'inspecteur / Nom et visa du demandeur pour réception :					
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL, CUFFARO www.certigre	en.be		5 - V8		
1011111	0 700			J	

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

Domenico

SOCOTEC



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0036 23/16 09 11/05
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : **Australlahan obsolute a Macandi-
tionner dans to Tetolite dans les
Ricles de l'AAT Seu Vout le RGIE. APISOCOTEC-amisse lu direct sous posses pu les fusibles misses posses pu les fusibles misses
en direct sous posses for les fusibles
an de Spondeux de Complerer feets for
en courts circuits o
Cocces Cincins Curparo GUFPARO SOCOTEC Domenico Www.certigreen.be Tél. 0471/580.708